

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 7 octobre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina , DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :VERDUZIER Kévin représenté par MUSCAT Y
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
ROYER Freddy représenté par PIAULET C
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T**ABSENT** : /**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN**DELIBÉRATION N°123****Rapporteur** : Christian MICHAUD**OBJET : REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION**

M. le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

VU l'installation du conseil municipal le 3 juillet 2020 ,
VU l'article L2121-8 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, tel que joint à la présente délibération et présenté par M le Maire ;
- charge** M le Maire de son application.

VOTE**POUR : 23****CONTRE : 6**

de C PIAULET, N ROBIN, V DEBIAIS,
de B MASSONNEAU, B SULLI et de F
ROYER par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

